

Extrait du projet de Compte-Rendu du Conseil Territorial de l'Environnement N°9 (projet de compte rendu du Comité de Coordination Technique Territorial INTEGRE N°6)

<u>Date de la réunion</u> : Mardi 22 Novembre 2016	<u>Date du CR</u> : 22/11/2016
<u>Lieu</u> : Salle Opérationnelle de l'Administration Supérieure	<u>Rédigé par</u> : Julie PETIT
<u>Liste des participants</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Marcel RENOUF (Préfet, Administrateur du Territoire), - Robert LAUFOAULU (Sénateur), - Sosefo SUVE (Conseiller économique, social et environnemental), - Apitone MUNIKIHAAFATA (Mahe Fotua'ika, ministre coutumier d'Uvea chargé de l'Environnement), - Viane HOATAO (Chef des Affaires maritimes), - Jean-Michel HERMANT (Adjoint au Chef des TP), - Andréa BLANES (Chargée de mission SCOPPD), - Atoloto MALAU (Chef Service de l'Environnement), - Samuele KOLOKILAGI (Chef du Service des Affaires économiques et du développement), - Marc LEFAUVRE (Directeur DSA), - Alain SÆUR (Directeur Agence de Santé), - Matilité TALI (Association Mauli Lelei), - Laurianne VERGE (Présidente CCIMA), - David ESSARTIER (Directeur EEFW), - Falakika TUHIMOTU (Adjointe STE), - Karine BRUNET (Responsable Laboratoire, STE), - Jeanie FORNO (Gérante SOCADIS), - Mila OMONT (Représentante SOCADIS NC), - Nadia (Représentante Direction SOCADIS), - Jean Baptiste TALALUA (Chef Chantier SOCADIS), - Simon MONCELON (Animateur INTEGRE), - Valérie AUBERT (Appui méthodo INTEGRE), - Stéphanie (THETIS WF) - Julie PETIT (CPS). 	<u>Liste de diffusion du CR</u> : Equipe Integre

Objet de la réunion :

Dossiers relatifs à la protection de l'environnement, au patrimoine naturel, aux énergies renouvelables, à la gestion et valorisation des déchets et au développement durable.

Relevé de Décision : le Compte rendu global étant en cours de validation. Ce document constitue donc un extrait du projet de relevé de décisions du Conseil Territorial de l'Environnement.

Le Conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable :

Le conseil Territorial de l'Environnement et du Développement Durable, crée par l'arrêté N°2013-293 du 18 Juillet 2013, est une instance en charge d'examiner et d'émettre des avis sur les différents dossiers relatifs à la protection de l'Environnement, au patrimoine naturel, aux énergies renouvelables, à la gestion et valorisation des déchets et au développement durable.

Par ailleurs, la tenue de réunions est l'occasion d'échanges et de débats entre les élus, les chefferies et les autorités administratives avec un spécialiste sur un sujet relatif à la protection de l'environnement autour de ces thématiques, afin de renforcer la compréhension et la prise en compte de l'environnement.

Ces réunions peuvent se réunir à Futuna si des questions environnementales concernent essentiellement Futuna, sous forme de commission, et plusieurs comités seront créés pour traiter des questions plus spécifiques.

Lors de ces réunions, outre différents dossiers traités par le Service de l'Environnement, un invité est sollicité pour réaliser une intervention sur une problématique spécifique.

La première réunion du Conseil territorial de l'environnement et du développement durable s'est tenue le jeudi 3 octobre 2013 de 9h30 à 12h à la salle opérationnelle de l'Administration supérieure.

La deuxième réunion de cette instance a permis de valider le rôle du Conseil Territorial de l'Environnement dans le suivi avancements d'INTEGRE. Il vaut donc CCTT (Comité de Coordination Technique Territorial), au sens des Conventions de cadrage du projet INTEGRE.

Le projet INTEGRE : Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement :

La présentation de l'état d'avancement du projet INTEGRE est assurée par Julie Petit (CPS – Coordinatrice adjointe INTEGRE Wallis& Futuna) :

Après un point sur la gouvernance, et la tenue du dernier comité de pilotage INTEGRE le 07 Juillet 2016 en Nouvelle Calédonie, où des réaffectations budgétaires ont été effectuées.

Il est également indiqué que le rapport annuel a été envoyé aux membres du COPIL et à la CE en Aout dernier. Le rapport trimestriel (Novembre 2016) est en cours de finalisation et de validation par l'UE.

Enfin, il est indiqué que des avenants aux CMO ont été signés avec les partenaires concernant la nouvelle politique achat de la CPS et la prolongation du projet au 28 Janvier 2016. L'avenant avec le lycée d'Etat a vu une activité abandonnée (bacs de tri) et le report budgétaire sur l'activité « mise en place de poubelles de tri au Lycée ». Les avenants avec le Service de l'Environnement ont permis la mobilisation des fonds non utilisés pour le recrutement régional d'un animateur sur le projet Agribio (animateur basé à Papeete), l'activité sensibilisation a été incluse à la CMO, et les activités « exportations des déchets dangereux » sous contrat entre la société SOCADIS et la CPS.

Remarques :

- Monsieur le Sénateur demande où sera basée la personne recrutée sur le projet Agribio.
➔ Cette personne sera basée en Polynésie mais viendra appuyer tous les territoires du projet. Avec une première mission sur Wallis en Février prochain.
- Monsieur le Sénateur souhaite recevoir de nouveau le Fiche régionale Agribio
➔ Envoyer la fiche régionale Agribio à Monsieur le Sénateur et Monsieur le Préfet / et sa déclinaison à Wallis.

Sur la composante régionale, deux informations :

- Tenue du prochain atelier « Gestion des pollutions » à Wallis du 06 au 10 Mars 2017. Cet atelier devrait regrouper une 40 aine de participants extérieurs internationaux et notamment de la région Pacifique. Il est prévu 4 jours d'atelier, et une visite du CET de Vailepo. Cet atelier se fera en séances plénières et en séances de groupes sur des thématiques encore a approfondir mais qui regrouperont des experts autour des sujets tels que l'assainissement, les déchets / aspects réglementaires, les installations classées pour la protection de l'environnement, l'implication des communautés et la sensibilisation.

Remarques :

- Monsieur le Préfet indique que la date indiquée ne peut être maintenue puisque à cause des élections territoriales, les fonctionnaires seront tenus au droit de réserve. Il est aussi à prendre en considération les élections présidentielles où de nouveau les élus du territoire seront sous le coup du droit de réserve. Les meilleurs options sont Aout voir Septembre 2017.
- Le réseau de fermes pilotes bio : Atelier technique régional à Moorea en Novembre 2016 : cet atelier a regroupé près de 80 participants de Nouvelle Calédonie, de Polynésie, de Wallis et Futuna, des Salomon, DES Fidji et du Vanuatu. Il s'est tenu sur 5 jours avec des travaux en atelier en plénière et en séances de groupes sur les trois thématiques du projet (Fertilité des sols, Maladies / ravageurs, semences et plants). Il a permis des activités de démonstration sur le terrain et des échanges nombreux entre les participants. Une délégation de WF a été mobilisée : des agriculteurs de Wallis et de Futuna, des représentants du Lycée agricole, de la DSA et l'animatrice du projet RITA.

Puis la deuxième partie, il est présenté l'état d'avancement de la composante C2 territorial du projet :

- Déchets :
 - **Renforcement du CET de Wallis:** Echange Fidji (Méthode Fukuoka), 04/2016; Travaux casier CET (dispositif de drainage et récupération des lixiviats), Acquisition équipements (camion, élévateur, broyeur de verre, maintenant du compacteur).
 - **Renforcement du CET de Futuna:** Fermeture de la décharge de Nanu'u (11/2016), acquisition d'équipements pour compacter les déchets : chenillard + accessoires (06/2016), broyeur de verre, compacteur, finalisation de la route de Peka en cours.
 - **Amélioration conduite d'élevage:** repris par RITA. Expérimentation du Lycée agricole sur des nouvelles pratiques d'élevage. Expérimentation chez agriculteur sur différents modes d'alimentation.
 - **Traitement des stocks historiques huiles usagées et batteries:** Appui société NC SOCADIS , 1eres exportations des stocks historiques d'ici la fin de l'année 2016 puis finalisation Fév-Mars 2017.
 - **Création de filières** au départ de W et de F vers NZ, échanges entre des experts NC et le Territoire pour meilleur **traitement des déchets dangereux et autres.**
 - **Collecte et tri des déchets ménagers:** mise en place des poubelles de tri (21 unités sur Wallis et 10 sur Futuna). Panneaux signalétiques disposés au sein des deux CET, et affiches de tri éditées.

- Ressource en eau :
 - **Définition des périmètres de protection des eaux de 4 champ captant** : dossier d'enquête en cours de montage pour chacune des 4 stations de prélèvement d'eau de Wallis, s'appuie sur la densité de population et la pente des terrains pour déterminer ces périmètres.
 - **Diagnostic sur la situation de l'assainissement domestique (05-08/2016)** : Etude pour mettre en évidence les assainissements à risques à proximité des forages (enquêtes domiciliaires permettant de faire un état de lieux de l'assainissement / Analyses laboratoires pour juger de l'état des pollutions des eaux usées et leur impact) : 6 habitations classées prioritaires.
→ Prise en charge par le Service de l'Environnement de l'achat de 6 fosses et leurs installations.
 - **Diagnostic Schéma Aménagement et de la Gestion de l'Eau à Futuna**: état des lieux réalisé (10/2015). Et sera suivi par la rédaction du plan d'Aménagement et de Gestion Durable et la réglementation associée.
 - **Plan de communication sur la préservation de la ressource en eau**: Signature contrat BE local sensibilisation préservation ressource eau (en cours depuis avril).
Sensibilisation des écoles et de la population.
Rencontre avec les chefs coutumiers de chaque royaume.

Remarques :

- Monsieur le Sénateur demande si le STE suit les analyses des puits qui existent sur Wallis
 - Monsieur Atoloto MALAU indique que les analyses sont positives pour le moment, mais que 2 puits dans le nord sont pompés de manière irresponsable.
 - Monsieur le Sénateur rappelle que la nappe phréatique de Wallis est un trésor qu'il faut préserver.
- Monsieur le Préfet précise qu'il faut des normes techniques sur les fosses à lisiers mais également sur les fosses d'assainissement.
 - Monsieur Atoloto MALAU précise que le dossier ICPE sera présenté lors de la prochaine session.
- Monsieur le Préfet indique que sur le diagnostic du SAGE, donc l'état des lieux a été réalisé, mais qu'il faut maintenant que le Plan d'aménagement et de gestion durable soit rédigé et que la réglementation associée soit mise en place.
 - Monsieur Atoloto MALAU précise que cet état des lieux a pu se faire grâce à des stagiaires et qu'il ne dispose que de ces ressources pour faire avancer le dossier.
 - Monsieur le Préfet demande un projet de réglementation pour la prochaine session en Juin.
- Monsieur Atoloto MALAU précise que trois partenaires sont en charge de la gestion de la ressource et du pompage : SENV / EEWf / TP
- Monsieur le Préfet indique également qu'il faudra une réglementation sur les PPE pour sécuriser les forages et palier à la question foncière.
- Monsieur le Préfet précise qu'il est tout à fait possible que soit proposé des services civiques VAT qui soient recrutés pour travailler sur ces dossiers.
- Monsieur Apitone MUNIKIHAAFATA (Mahe), souhaite savoir comment est assurée la surveillance de la carrière à proximité de la station de pompage du centre.
 - Monsieur Atoloto MALAU précise que l'exploitation en profondeur a été bloquée et que l'exploitant est dans l'obligation de revégétaliser la pente.
 - Monsieur le Préfet souhaite qu'un hydrogéologue agréé soit mandaté pour venir à Wallis étudier le dossier et étudier les potentiels impacts de la carrière en cours d'exploitation ainsi que l'ancienne.

- Agriculture biologique :
Réseau Fermes pilotes bio: acquisition d'équipements (tracteur, tronçonneuse, kits analyse de sols, sondes suivi compost, équipements de renforcement des parcelles de multiplication semences et plants), appui de **formations** (agroéquipements 07/2015), mise en place de **plate forme démonstrative de co compostage** au Lycée agricole (1^{er} essai de fertilisation à base de compost), mise en place de **composte chez agriculteurs**, mise en place de **parcelles de multiplication des plants**, participation a **atelier technique régional** « Fermes pilotes bio » (Agriculteurs WF, DSA, Lycée Agricole, RITA).
- Recrutement d'un animateur pour coordonner ce projet avec les partenaires (CCIMA, DSA, Lycée Agricole, SENV).
- Recrutement régional : appui à rédaction d'itinéraires techniques.
- Elaboration de fiches techniques : compostage...
- Prochain atelier technique régional Agribio en Sept-Oct 2017 à Wallis.

Remarques :

- Monsieur le Préfet souhaite savoir si la tenue d'un tel atelier à Wallis permettra de présenter suffisamment de chose pour les différents participants.
 - ➔ Monsieur Marc LEFEUVRE confirme que le projet est bien avancé et qu'en plus de la plateforme démonstrative de compostage au Lycée agricole, et des composts mis en place chez les agriculteurs, des parcelles expérimentales seront opérationnelles pour l'atelier.
 - ➔ Monsieur Viane HOATAO souhaite que le lien entre ce projet Agribio soit fait avec le plateau économique. De plus, il souhaite revenir sur la préservation de la ressource en eau, et indique que le sommet de la lentille à Olo ; Il y a eu un projet de puit de forages avec un déplacement aux carmérites, avec une délibération pour expulser les carmérites.
 - ➔ Madame Matilité TALI confirme l'existence de cette délibération de 2003 et précise qu'il n'est peut-être pas trop tard pour y revenir.
 - ➔ Monsieur le Préfet et Monsieur Atoloto MALAU indiquent qu'ils n'ont pas connaissance de cette délibération.
- Monsieur Marc LEFEUVRE précise que le développement de l'agriculture bio est a terme l'objectif.
 - ➔ Madame Matilité précise que des campagnes locales incitent à planter.
 - ➔ Marc LEFEUVRE indique qu'il faut développer la production mais que les couts de marché sont à considérer. Il faut avoir une incitation à la production locale mais il ne peut être garanti que les productions locales soient moins chères.
- Restauration des bassins versants :
Reboisement des bassins versants : 3 conventions signées : Leava, Mala'e et Ono (6000 plants / 12ha); Plantations de feuillus locaux et de pinus.
- Sensibilisation : avec les établissements scolaires et associations :
 - Réalisation et diffusion spot tv gestion déchets.
 - Accompagnement collèges (enfouissement des déchets, visites du CET, nettoyage des collèges et d'îlots, revalorisation des déchets / sculptures, mise en place de compost).
 - Création de supports pédagogiques (collège de Teesi) : maquette de jeu « Vailepo », et projet de robotique sur « la trace des déchets ».
 - Suivi impact de l'action anthropique sur les différents écosystèmes du lagon (collège Mala'e) : biodiversité des récifs, herbiers, algues.

La présentation s'achève sur le bilan financier avec des dépenses à hauteur de 483 495 euros (soit 42 %) sur un budget pour le territoire de Wallis et Futuna de 1 147 928 euros.

La présentation suivante sur le plan d'action Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique est assurée par Valérie AUBERT (Consultante / Expertise sur le projet INTEGRE Wallis & Futuna) :

À la demande du Territoire, le projet INTEGRE, financé par l'Union Européenne, a inscrit cette stratégie dans l'activité « Plan de Gestion Intégrée ». À ce titre, l'équipe INTEGRE propose donc une méthodologie pour son élaboration en plusieurs étapes.

Après avoir évoqué le changement climatiques et ses impacts (l'augmentation des concentrations des gaz à effet de serre, l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes, la montée des eaux et le blanchissement des coraux), un exemple d'enjeu transversal (l'élévation du niveau de la mer) est présenté.

La présentation se poursuit par ce que sera la stratégie d'adaptation au changement climatique : document cadre, un outil de planification qui sert à examiner la problématique des changements climatiques dans son ensemble et dans tous les champs d'activité d'une collectivité, à cerner les enjeux, à prioriser les principaux risques, à adopter une vision ainsi qu'à prévoir les étapes de mise en œuvre de mesures d'adaptation à ces changements.

Il est ensuite présenté les objectifs et les livrables (Élaboration d'une Stratégie d'adaptation aux changements climatiques, Élaboration de certains plans d'actions découlant de ce document cadre) et les enjeux (Intégrer la question climatique et les options d'adaptation dans la planification locale et les politiques sectorielles).

Après avoir indiqué comment la stratégie d'adaptation au CC va s'articuler avec les autres projets du Territoire dont la stratégie de développement de Wallis et Futuna 2015-2030, les différentes étapes du processus de la stratégie sont présentées.

Enfin, il est présenté le plan d'action et le calendrier de la stratégie.

Remarques :

- Monsieur le Sénateur demande des précisions sur le calendrier de l'élaboration de la stratégie d'adaptation du CC.
 - ➔ Valérie AUBERT indique qu'elle prévoit un rendu pour fin Mars 2017 puisque déjà de nombreuses études / documents existent (plan ORSEC, études sur les ouvrages littoraux...). Actuellement, Valérie est en mission pour une semaine à Wallis et rencontre les différents acteurs dont les services pour faire justement un diagnostic.
 - ➔ Monsieur le Sénateur encourage cette action et précise que cela représentera un véritable atout / service pour le Territoire.
- Monsieur le Préfet précise qu'il va demander à la Commission Permanente d'approuver la stratégie d'adaptation du CC (et donc que l'AT délègue à la Commission Permanente).
- Monsieur Apitone MUNIKIHAAFATA (Mahe) souhaite souligner qu'il ne faut pas oublier que lorsqu'on parle des zones côtières, cela est de la compétence de la chefferie. De plus, il souhaite profiter de la présence du Chef du Service de l'Environnement et du Chef des Affaires Maritimes pour faire une demande de nettoyage du quai de Mata Utu.
- Monsieur le Sénateur souhaite savoir qui est en charge du 11eme FED régional.
 - ➔ Monsieur le Préfet indique que c'est le SCOPPD.
 - ➔ Madame Andréa BLANES précise que le Territoire doit présenter en Juin 2017 des actions détaillées et chiffrées. A noter que le calendrier risque d'être quelque peu modifié puisque le Territoire a demandé une réunion des PTOM à l'Ordonnateur régional.
 - ➔ Monsieur le Préfet précise également qu'en plus des techniciens, il est important que les voix des politiques soient entendues. Et qu'il est important pour le Territoire de Wallis et Futuna, de travailler sur les fondamentaux (assainissement / déchets...). La Nouvelle-Calédonie souhaite mettre en place une grande aire marine protégée mais cela ne représente pas une priorité pour le Territoire de Wallis et Futuna.
- Madame Matilité TALI souhaite préciser que depuis quelques années, il est fait de la sensibilisation sur le CC sur le Territoire. Dans ce cadre, il est important de tenir le même discours avec la chefferie de Wallis et Futuna. Matilité s'interroge donc sur le fait de parler encore de remblais, et qu'il semble nécessaire de réaliser un état des lieux pour savoir qu'elles sont les infrastructures prioritaires qu'il

faudrait mettre en place. Matilité précise qu'il est donc important de dire qu'il ne faut plus remblayer et que progressivement la population devra se déplacer vers l'intérieur des terres. Matilité insiste donc sur le fait qu'un discours commun avec les associations est nécessaire.

➔ Monsieur le Préfet précise également qu'il s'agit d'une question politique, qui passe par une réglementation sur l'occupation des sols et que la gestion de l'espace doit se faire par des documents approuvés.

- Monsieur Alain SŒUR souligne le fait qu'il faudrait vraiment une adhésion à la nécessité de réglementer le Territoire. En effet, le tableau du plan sanitaire de Wallis et Futuna n'est pas brillant (ex : carte qualité des eaux de baignade ➔ explique les problèmes dermato et les streptocoques qui sont constatés à l'hôpital). Monsieur Alain SŒUR explique donc qu'il voudrait une rédaction d'un plan sanitaire sur le Territoire et qu'il faudrait donc une réglementation notamment en termes d'assainissement. Monsieur Alain SŒUR insiste donc sur la nécessité d'une prise de conscience et le fait que la réglementation doit être une priorité.
- Monsieur le Sénateur demande si la réponse donnée par la stratégie d'adaptation au CC est suffisante
 - ➔ Effectivement il faudrait un règlement sanitaire du Territoire, et il faudrait que l'AT l'adopte.
 - ➔ Monsieur Alain SŒUR indique qu'il veut bien prendre l'initiative de cette action.
- Madame Matilité TALI rappelle que l'on est dans la période de l'après COP 21. Matilité demande une réglementation en plus sur les produits qui sont vendus ici.
- Valérie AUBERT précise qu'au mois de mars la stratégie d'adaptation au CC constituera un document cadre pour le 11eme FED même si tout ne sera pas déterminé.

La présentation suivante, sur l'approche locale de mise en place d'une gestion intégrée à Futuna sur deux villages pilotes à Leava et Mala'e, est assurée par Simon MONCELON (Consultant / Animateur INTEGRE WF) :

La présentation rappelle les objectifs et ce qui est visé par ce projet (concourir au développement local durable, à la préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants des villages de Leava à Sigave et de Mala'e à Alo ; et mobiliser les populations, créer et maintenir une dynamique locale). Il est également indiqué les différents livrables qui seront rendus pour cette action (plan d'action pour les deux villages).

Après avoir rappelé les différentes étapes du processus, Simon présente la restitution des travaux effectués et leurs états d'avancement :

- Création d'un groupe technique
- Réalisation d'un diagnostic participatif sur chaque village (réunions des femmes via les lagiakis et réunion des hommes via les tauasus) ainsi que des visites de terrains (visite de terrains à Mala'e : des tarodières de Tamana et de la piste montagneuse). Ces diagnostics ont permis de dégager des problématiques dans chacun des deux villages (Leava : Déchets, eau, parcs à cochons ; Mala'e : Déchets, parcs à cochons, eau, protection du littoral).
- Enquêtes domiciliaires : menées dans les deux villages axées sur les déchets, l'eau et les cochons. Les résultats des enquêtes de Leava et Mala'e sont présentés.

Puis la présentation se poursuit par l'évaluation de l'état d'avancement de l'activité et la suite du projet :

- **Effectivité** : Réalisation de 100% des actions prévues dans le cadre du diagnostic.
- **Délai** : retard de 3 mois pour l'élaboration des plans d'action (raisons : difficulté de mobilisation/enquête domiciliaire non prévue).
- **Consultation des acteurs locaux** : participation d'environ 75% des habitants des deux villages/bonne adhésion au diagnostic.
- **Coordination/mobilisation des services techniques** : satisfaisant mais à renforcer.
- **Adhésion/facilitation des coutumiers** : Satisfaisant.
 - ➔ Pour la suite de la mise en œuvre du projet, il est programmé des réunions dans les villages de Leava (action de ramassage des déchets, constitution du plan d'action à partir du diagnostic environnemental) et Mala'e (présentation des résultats des enquêtes).

Remarques :

- Monsieur le Sénateur souhaite avoir des précisions quant à l'implication de la chefferie dans des campagnes de ramassage des déchets
 - ➔ Il est précisé que pour ces campagnes les populations et les chefferies seront mobilisées.
- Monsieur le Sénateur souhaite avoir des informations sur la suite du travail de l'animateur INTEGRE
 - ➔ Il est précisé que deux plans d'action concrets pour les villages de Leava et Mala'e seront rendus au premier trimestre 2017.

La présentation suivante sur l'opération d'évacuation des batteries et huiles usagées du Territoire de Wallis et Futuna est assurée par Jeanie FORNO (Gérante de la société SOCADIS) et Mila OMONT (Représentante de SOCADIS en NZ) :

Après une brève présentation de la société SOCADIS et de ses domaines d'expertise, les tonnages des déchets dangereux qui vont être exportés de Wallis et Futuna sont présentés soient 200 tonnes de batteries / 200 tonnes d'huiles pour Wallis et 36 tonnes de batteries / 20 tonnes d'huiles pour Futuna. Ainsi 3 900 unités de batteries seront exportées selon un mode de conditionnement répondant aux normes internationales de transport. De la même manière, 200 tonnes d'huiles usagées initialement essentiellement stockées dans des futs et présentant un fort risque de pollution, vont être reconditionnées et préparées pour l'exportation.

Ainsi, les bilans de chaque semaine et l'état d'avancement du chantier de conditionnement des huiles usagées et des batteries sont présentés. Ainsi, à Futuna, 36 palettes de batteries et 12 cubitainers d'huiles usagés.

Enfin, il est rappelé que ces transports de déchets dangereux, qui seront traités et valorisés en Nouvelle Zélande, sont soumis à des lois internationales (Convention de Bale) et devront transiter dans 5 pays avant d'arriver à destination. Les différents processus de traitement des batteries et des huiles sont présentés et les détails sur ces processus et l'avancement du chantier par zone sont présentés.

La présentation suivante, sur les périmètres de protection des forages d'eau potable île d'Uvea, est assurée par Stéphanie (Bureau d'étude THETIS WF) :

Après une brève présentation des 4 stations de pompage d'eau potable à Wallis, il est rappelé la définition des périmètres de protection immédiate et rapprochée qui sont indiqués dans le code de l'Environnement de Wallis et Futuna.

Il est présenté les dossiers d'enquête en cours avec :

- Dossier 1 : définition des périmètres de protection des stations du centre de l'île d'Uvea
- Dossier 2 : définition des périmètres de protection de la station de Mua, au Sud de l'île d'Uvea
 - ➔ L'objectif de l'étude est de préparer l'enquête publique nécessaire à l'établissement officiel des périmètres et de disposer d'une réglementation opposable aux tiers pour protéger la lentille d'eau.

Remarques :

- Monsieur le Préfet indique qu'il faudra chercher la délibération de 2003 qui a été mentionnée auparavant puisque le bureau d'étude non plus n'en a pas connaissance.
- Monsieur le Préfet précise également que « les déclarations d'utilité publique » n'existent pas à Wallis mais qu'un arrêté et une délibération devront être mis en place.

La présentation se poursuit avec les éléments pris en considération pour la définition des périmètres de protection :

- Caractéristiques des installations hydrauliques,
- Caractéristiques de la ressource en eau et du sous-sol, besoin en eau,
- Calcul et synthèse d'indicateurs aidant à la délimitation des périmètres de protection,
- Source de pollutions potentielles de l'eau,
- Moyens de protection de la ressource à mettre en œuvre.

Remarques :

- Monsieur le Préfet s'interroge sur la personne qui va réaliser l'enquête publique puisqu'à Wallis, il n'y a pas d'enquêteur public et qu'il n'est pas légal de prendre une personne en activité.
➔ Monsieur le Préfet recommande donc au BE THETIS WF de se rapprocher du tribunal administratif
- Monsieur le préfet indique également qu'il n'est pas envisageable de réaliser une enquête publique sans avoir au préalable consulté la chefferie, puis les services et les élus.
➔ Monsieur le Préfet propose donc que soit tenue une réunion spécifique sur la procédure d'enquête publique dans le cadre de ce dossier.

La présentation se poursuit par la présentation des périmètres des eaux des stations de pompage des carmelites, Ahoa, et Holo, puis ceux de la station de pompage de Mua.

Remarques :

- Monsieur le Sénateur rappelle que la nappe est menacée par la pollution et la montée des eaux et qu'il faut donc faire le nécessaire pour la préserver.
- Monsieur le Préfet indique que c'est le devoir des élus de faire une réglementation adaptée et qu'il est nécessaire de disposer d'une délibération prévoyant des sanctions.
- Monsieur David ESSARTIER indique qu'il est important de faire des renforcements sur les infrastructures en place et notamment sur celle de Mua. Il précise qu'un dossier a été remis dans ce sens aux Services des TP.
➔ Monsieur le Préfet indique qu'il n'a pas eu connaissance d'un dossier déposé au TP et invite EEWF a s'assurer que le dossier a bien été transmis au Service des TP.

Enfin, la présentation s'achève par des propositions d'actions à mener (poursuivre la réflexion sur les périmètres de protection et finaliser les dossiers d'enquête, publier un arrêté permettant de rentre d'Utilité Publique l'exploitation et la protection de la ressource en eau, et différents préalables à mettre en place pour protéger la ressource et faire appliquer les périmètres) et de réglementations qui pourraient être mise en place dans les périmètres de protection.

Remarques :

- Monsieur le Sénateur rappelle que sur les 60 millions de M3 qui composent la lentille d'eau douce de Wallis, près de 2 millions sont prélevés par an ;
➔ Il est indiqué que le risque n'est pas sur le prélèvement de la ressource pour le moment mais sur la manière de pomper dans la nappe.
- Monsieur le Préfet souhaite savoir si il est prévu des réglementations sur les prélèvements privés
➔ Monsieur le Sénateur indique qu'il n'y a pas de réglementation et que des prélèvements privés s'opèrent sans contrôle.
➔ Monsieur le Préfet confirme donc qu'il faudra que soit mise en place une réglementation aussi sur les prélèvements privés.
- Madame Matilité TALI indique son inquiétude sur les puits présents dans le Sud et qui sont situés par loin de la carrière, et sur les huiles utilisées qui ne sont pas amenées au CET, et qui ont pu être enfouis sur place.
➔ Monsieur Atoloto MALAU informe que le puit est protégé et qu'une convention entre l'exploitant

de la carrière et le Service de l'Environnement a été signé pour qu'il ramène ses huiles usagées au CET.

- ➔ Monsieur le Sénateur est très préoccupé par cette question de pollution des sols.
- ➔ Monsieur le Préfet indique qu'il faut voir (notamment dans le code de l'Environnement) ce qui est prévu en termes d'obligation de dépollution des sols.
- ➔ Monsieur le Préfet précise qu'il faut inventorier les zones où des futs auraient pu être enterrés et se rendre sur place pour vérification.
- ➔ Monsieur Atoloto MALAU demande à Monsieur le Préfet si il est nécessaire de mobiliser la gendarmerie pour cette action.
- ➔ Monsieur le Préfet ne pense pas que cela soit nécessaire mais à voir si il est possible de mobiliser la DIMENC pour avoir une expertise.
- Monsieur le Sénateur précise donc qu'il y a des actions à mener et que c'est la mission du Service de l'Environnement.
- Monsieur le Sénateur demande ce que cette étude va proposer de plus à mettre dans le code
 - ➔ Monsieur Atoloto MALAU indique qu'actuellement, il n'y a pas de réglementation dans le code sur les périmètres de protection rapproché.
 - ➔ Monsieur le Sénateur demande des précisions sur les normes qui devraient être respectées
 - ➔ Monsieur le Préfet indique donc qu'il faut mettre en place une réglementation sur ce dossier dans le code de l'Environnement.